

Voici le relevé statistique des mouvements accomplis par les prostituées vénériennes dans le service spécial de la Conception, à Marseille, pendant une période de deux ans :

ANNÉES.	DÉCLARÉES MALADES PAR LA VISITE SANITAIRE		TOTAL des entrées	TOTAL des jours de séjour	Moyenne des journées de séjour
	Filles soumises	Filles clandestines			
1872 2 ^{me} semestre..	237	106	343	5075	14.79
1873 1 ^{er} — ..	190	125	315	7246	23.03
1873 2 ^{me} — ..	187	82	269	6049	22.48
1874 1 ^{er} — ..	198	211	409	(Au 1 ^{er} juillet, 75 filles restaient en traitement).	

Remarquons, avant de terminer ce chapitre, qu'un certain nombre de petites villes de province ayant des dispensaires de salubrité, ne possèdent pas de service hospitalier réservé au traitement des affections vénériennes. Dans ces cas, que fait-on des femmes reconnues malades?... Quelques municipalités les envoient en traitement dans l'hôpital le plus voisin, en payant à la ville où est situé cet hôpital les frais de médication et de séjour. Mais, le plus grand nombre s'inspirant des idées d'égoïsme qui prévalaient au moyen-âge, se contentent d'expulser ces malheureuses. « Alors, dit M. Jeannel (1), elles vont semer dans les auberges, elles apportent dans les villes voisines la contagion, dont la prévoyance peu éclairée des magistrats municipaux a voulu préserver la population de leur résidence. Je pourrais citer des chefs-lieux de canton qui, faute de concert administratif, échangent incessamment leurs prostituées syphilitiques, jusqu'à ce que celles-ci, reconnues et signalées partout, cherchent un refuge dans les chefs-lieux de département, où la police ne tarde pas à mettre la main

(1) Jeannel. Ouvrage cité, page 348.

sur elles... Mais, avant d'aboutir au bureau des mœurs d'une grande ville, elles ont infecté les campagnards; elles ont visité les petites garnisons, elles ont parcouru les foires. »

Évidemment, il y a dans cet état de choses une amélioration sérieuse à apporter. Nous aurons d'ailleurs à y revenir lorsque nous aborderons la grave question des réformes.

		§ II.	
1872	237	106	343
1873	190	125	315
1873	187	82	269
1874	198	211	409

DE LA PROSTITUTION NON-INSCRITE OU CLANDESTINE.

Le 17 nivôse an IV (7 janvier 1796), le Directoire exécutif adressait au Conseil des Cinq-Cents un message motivé (*pièces justificatives n° 11*), qui avait pour objet de demander à cette assemblée la promulgation d'une loi capable de réprimer les désordres de la prostitution : *désordres*, disait ce message, *qu'une plus longue impunité rendrait peut-être redoutables au Gouvernement.*

A la suite de cette démarche, le Conseil des Cinq-Cents nomma une commission (1), dont les efforts, paraît-il, restèrent sans effet, puisque la loi demandée ne fut pas même mise en discussion.

Quels qu'en aient été les résultats, cet acte mémorable du Directoire exécutif, élaboré par les juriconsultes qui firent plus tard le Code civil, est le seul document officiel que nous possédions où soient énumérés les circonstances et les faits qui caractérisent la prostituée. Aussi, nous appuyant sur cette puissante autorité, nous n'hésitons pas à soutenir

(1) Cette commission était composée de Dubois-Grancé, Mommayou et Tournié.

que la récidive ou le concours de plusieurs faits de prostitution légalement constatés ; la notoriété publique ; l'arrestation en flagrant délit, sont des circonstances nécessaires mais suffisantes pour caractériser la fille publique. Or, toute femme qui se trouve dans l'une ou l'autre de ces conditions et qui cependant n'est pas inscrite sur le registre du bureau des mœurs, est une prostituée clandestine.

Malgré la logique de ces déductions, nous ne nous dissimulons pas cependant que ce n'est là qu'un exposé très incomplet de la question. Mais, en vérité, comment définir la prostitution clandestine si vague et si changeante elle-même ? Comment dire au juste où elle commence et surtout comment préciser où elle finit ?... Il n'y a du reste qu'à parcourir les ouvrages spéciaux et à lire les rares auteurs qui ont abordé ce sujet, pour voir combien les appréciations personnelles ont fait varier les limites qu'il convient d'attribuer à cet état particulier de la débauche publique.

Dans son récent ouvrage, véritable traité de physiologie sociale, M. Maxime Du Camp, qui a tracé de ce genre de prostitution un tableau saisissant, a produit des chiffres dont la signification serait vraiment alarmante, si leur exactitude pouvait jamais être démontrée. Quelques-uns sans doute trouveront exagérées les évaluations que cet auteur a émises ; mais ils pourront du moins, par les lignes qui suivent, se rendre compte de l'étendue que certains statisticiens ont voulu donner à cette plaie inhérente aux sociétés modernes. « De quoi se compose, dit M. Maxime Du Camp (1), cette armée de dépravation, de débauche et

(1) Maxime Du Camp. Ouvrage cité, tom. III, page 456.

de ruine, qui nous enserre si bien à cette heure qu'elle semble obstruer toutes les avenues de notre vie ? De trente mille femmes (à Paris), si l'on ne s'occupe que de celles qui, par leur existence extravagante, insouciant, excessive, font courir un danger réel à la santé publique. C'est le chiffre qu'on donnait déjà au commencement de ce siècle ; c'est le chiffre que Mercier inscrivait, en 1780, dans son *tableau de Paris*.

« Il est, sans aucun doute, au-dessous de la vérité ; mais, en cette matière, les documents n'ont rien de certain, ils ne sont qu'approximatifs ; on ne possède que des observations générales qui, suffisantes pour asseoir les probabilités d'une hypothèse, n'affirment rien d'une manière positive. Si, faisant le dénombrement de la prostitution insoumise et clandestine, on veut, pour rester dans la vérité absolue du sujet, compter toutes les femmes qui ne vivent que de galanterie, depuis la grisette qui est mise dans ses meubles, jusqu'à la grande dame qui, avant de se rendre, exige et reçoit un million en pièces d'or nouvellement frappées, on peut hardiment quadrupler le chiffre et l'on arrive à *cent-vingt mille*. Qu'on ne se récrie point ! Il n'y a qu'à regarder impartialement autour de soi pour être convaincu.... En effet, cette prostitution procède ouvertement, sans choix, pour de l'argent ; elle encombre les boulevards, les Champs-Élysées, le bois de Boulogne ; elle remplit nos théâtres, non seulement dans les loges, mais sur les planches, où elle paye pour se montrer, comme sur une table de vente, au plus offrant et dernier enchérisseur ; elle a les façons provocantes de ceux qui ne craignent rien ; elle force les caissiers à dévaliser leur caisse ; elle sort dans des voitures à quatre chevaux ; elle porte aux oreilles des diamants historiques, et lorsqu'elle demande

une inscription pour mettre au haut de l'escalier de son hôtel, on peut lui répondre :

Ainsi que la vertu, le vice a ses degrés. »

Comme par suite d'une étrange loi d'assimilation, les diverses classes de la prostitution répondent aux différentes classes de la société. Si le fond est partout le même, il n'est pas moins vrai que la diversité des milieux constitue des différences extérieures très-sensibles. Aussi voit-on dans ce monde de la galanterie et du libertinage, qu'on est convenu d'appeler le *demi-monde*, tous les degrés représentés : il y a l'aristocratie et la plèbe, la courtisane célèbre et la racoleuse d'aventure. D'autre part, et en dehors même de ce personnel dont la hiérarchie n'est qu'apparente, il existe encore une autre catégorie, celle des *femmes entretenues*, qui, vivant des libéralités d'un seul ou étant l'objet d'une de ces sortes de sociétés en commandite plus ou moins limitées, ont d'autres usages, d'autres mœurs, un autre genre d'exploitation, en un mot, un autre *modus vivendi*. Doit-on négliger ces apparences, faire abstraction de ces habitudes, et confondre sous une dénomination commune des catégories si dissimilaires? Telle n'est point notre pensée ; car, nous ne supposons pas que les mots de galanterie, concubinage et prostitution soient synonymes.

M. Maxime Du Camp vient de parler en moraliste ; il était sur une pente glissante, il s'est laissé entraîner. Mais l'administration, qui sait qu'il existe quelquefois des limites peu respectables qu'il faut cependant respecter, aurait tort de le suivre sur ce terrain qui n'est plus de sa compétence. L'entraînement d'un homme peut faire honneur à la loyauté de ses sentiments, l'entraînement de l'autorité n'est jamais excusable.

Ainsi, par exemple, sous prétexte qu'une femme entretenue fait partie de cette caste interlope, dont on a dit *alit corpus corpore*, doit-on la classer administrativement au même rang que la fille aux allures sans cesse provocantes? Doit-on, adoptant les conclusions de M. Homo, dire avec cet hygiéniste : « Sous le rapport moral tout aussi bien que eu égard au fait matériel de leur vie débauchée, rien n'excuse la faveur dont les filles entretenues sont l'objet, et sous aucun prétexte on ne doit les exempter des mesures prises par les règlements de police contre les femmes de mauvaise vie » (1).

Cette théorie n'est certes pas la nôtre : il y a là une distinction à établir, une nuance, si l'on veut, que nous ne saurions méconnaître. La prostitution ne donne légalement prise à la police que lorsqu'elle est l'objet d'un scandale sur la voie publique ou dans les lieux publics. Nous ne comprendrions vraiment pas l'administration si elle voulait étendre son action en dehors de ces cas. Ne lui reste-t-il donc pas assez à faire en se tenant dans ces limites? N'est-il donc pas assez vaste le champ de la vraie prostitution insoumise, de cette prostitution que le flagrant délit et les faits de notoriété ou de récidive caractérisent outre mesure, et qui parvient cependant à se soustraire à la surveillance immédiate de la police? Lisons plutôt, dans l'ouvrage de M. Lecour, l'exposé minutieux de ce personnel parasite.

Comme il convenait à un administrateur, cet honorable chef de division de la préfecture de police a parlé en homme pratique et non pas en théoricien ; il n'a rien exagéré dans sa description. S'il a froidement étalé le mal devant nos yeux, du moins l'a-t-il toujours maintenu sur son véritable ter-

(1) Homo. Ouvrage cité, page 65.

rain. Pourquoi du reste aurait-il exagéré les ravages de cette prostitution non-inscrite qui est, sans contredit, un des principaux agents de notre désorganisation sociale? « Les prostituées insoumises, dit M. Lecour (1), sont partout, dans les brasseries, les cafés-concerts, les théâtres et les bals. On les rencontre dans les établissements publics, les gares de chemins de fer, et même en wagon. Il y en a sur toutes les promenades, aux devantures de la plupart des cafés. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, elles circulent nombreuses, sur les plus beaux boulevards, au grand scandale du public, qui les prend pour des prostituées inscrites en infraction aux règlements, et qui, dès lors, s'étonne de l'inaction de la police à leur égard.

« Beaucoup de ces filles ne racolent pas ouvertement, à la façon des prostituées en carte et par de cyniques propositions. Elles jouent de la prunelle ou du coude, ricanent, appellent l'attention par leur démarche, leur costume, se font accoster mais n'accostent pas, cherchent l'occasion et acceptent tous les hasards.

« Il y a des cafés où elles consomment sans bourse délier aux frais du chef de l'établissement, à moins qu'un consommateur ne paye pour elles, ce qui a lieu d'ordinaire; des restaurants, connus du monde de la débauche, où elles mangent gratis en raison des aubaines qu'elles ont procurées ou qu'elles procureront, et des cochers qui sont à leurs ordres aux mêmes conditions.

« L'été, le racolage se fait par installation devant un café, le marivaudage avec les consommateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire de quelque mendiante marchande de bouquets. Il s'opère aussi en voiture allant au pas et longean

(1) Lecour. Ouvrage cité, page 145.

le trottoir; à côté de la dame, il y a une place à prendre et qu'elle semble offrir aux passants. Celui qui la prendra payera la course et le reste. Aussi le cocher est-il de moitié dans les mines et les anxiétés de sa cliente.

« Au théâtre, où elles arrivent tard pour se faire remarquer, elles attirent l'œil par des excentricités de costumes, elles sortent à chaque entr'acte, quittent ou prennent quelques vêtements aux couleurs voyantes, parlent haut, rient bruyamment, jouent de la lorgnette ou de l'éventail. Comment ont-elles mangé? Qui les reconduira? Où coucheront-elles? C'est le fond du panier de cette légion de courtisanes spéciales à notre époque, et qui, on ne sait pourquoi, sans esprit et souvent sans beauté, font tapage dans les avant-scènes, roulent voiture, fréquentent les villes d'eaux et dévorent des fortunes.

« D'autres, habituées des brasseries et cafés-concerts, vont de table en table, rieuses, tapageuses, provocantes, en quête d'un mot qui crée une liaison d'une nuit. Pour le plus grand nombre, et ce sont les plus jeunes et les moins perverses, l'unique moyen de racolage, c'est le bal, et il y en a pour toutes les toilettes et pour tous les goûts. Quand toutes ces tentatives ont été vaines, il reste la rue.

« L'heure a beau s'avancer, on trouve toujours de ces femmes attardées. Des passants isolés les croisent et les regardent. Est-ce une aventure? Qu'importe, cela en sera une! Et un dernier couple s'éloigne dans l'ombre...

« Et c'est ainsi qu'une foule de femmes, sans autre moyen d'existence et quotidiennement vouées aux mêmes expédients, arrivent aujourd'hui comme hier et comme elles le feront demain, à vivre de la débauche au grand péril de la santé publique. »

Ajoutons à ce tableau si fidèle quelques lignes que M. Garin a consacrées au même sujet, mais à un autre point de vue, et nous connaissons alors, dans leurs moindres détails, tous les éléments qui constituent la prostitution clandestine : « Composée, dit M. Garin (1), d'ouvrières sans ouvrage, de domestiques sans emploi, de femmes abandonnées, d'une multitude de filles qui cherchent, hors du travail, la satisfaction des goûts les plus frivoles, la classe mobile et changeante des prostituées clandestines demande le plus souvent à un domicile d'emprunt le champ clos de ses vénales amours. Tantôt c'est le logis d'une prétendue modiste, d'une tailleuse supposée, d'une accoucheuse, d'une marchande à la toilette qui, moyennant finance, prête un instant asile à des amants éphémères. Tantôt c'est l'établissement d'un marchand de vin, d'un rogomiste, un café, un estaminet, un restaurant qui offre à la débauche le refuge d'un cabinet, d'un coin obscur pour les caprices d'un moment. »

Ainsi décrite par ces différents auteurs, dont la compétence est depuis longtemps établie, la prostitution clandestine nous semble maintenue dans ses limites naturelles. Qui donc, partout où nous l'avons surprise sur le fait, ne la trouverait-il pas dans les conditions exigées par le message du Directoire?... Mais, empiéter sur un autre terrain, ce serait vouloir errer à l'aventure et déplacer la question.

Avant de terminer ce chapitre, si nous envisageons cette même classe de prostituées au point de vue sanitaire, nous ne pourrions nous empêcher de reconnaître combien elle est nuisible à la santé publique. Chez elle, en effet, l'infection

(1) Garin. Ouvrage cité, page 37.

est répandue dans des proportions effrayantes. Considérons les statistiques fournies à cet égard, nous aurons ainsi une idée de l'influence pernicieuse qu'elle ne cesse d'exercer.

Nous savons, comme l'ont du reste fait observer les rapporteurs de la commission du Congrès (1), que dans les villes où les visites sanitaires sont bien organisées, le nombre des prostituées inscrites trouvées malades ne dépasse pas la proportion de 2,26 pour cent, soit vingt-deux pour mille. Au contraire, dans toutes les razzias, que la police opère parfois sur les prostituées clandestines, le nombre proportionnel des malades est toujours plus élevé.

A la fin de 1830, après les événements de Juillet, toutes les filles qu'on arrêta dans Paris fournirent une malade sur 2 1/2. En août 1831, sur soixante-dix-neuf arrestations, on trouva trente-neuf malades, c'est-à-dire une sur deux. Les arrestations de 1832 ont eu pour résultat une malade sur 4 1/2. Enfin, une grande opération faite au mois d'avril 1834, a donné soixante-et-onze malades sur cent soixante-dix-neuf arrestations.

A Marseille, sur 698 filles clandestines arrêtées en 1873 par la police des mœurs, 273 ont été déclarées atteintes de maladies vénériennes par la visite sanitaire.

A Strasbourg, le service de la police ayant été réorganisé en 1853, la proportion des prostituées clandestines trouvées malades s'est élevée d'abord à 83 pour cent. Cette proportion était encore de 73 pour cent en 1854, de 50 pour cent en 1855 et de 32 pour cent en 1856.

A Bordeaux, en 1858, année qui a précédé la réorganisation du service, les prostituées clandestines étaient malades

(1) Crocq et Rollet. Ouvrage cité, page 30.

dans la proportion de 49,26 pour cent, soit 492 pour mille. Cette proportion est restée de 418 pour mille en 1859 ; elle a varié de 203 à 272 pour mille dans les années suivantes.

La prostitution libre des pays dépourvus de visite sanitaire ne le cède en rien, sous le rapport des maladies vénériennes, à la prostitution clandestine des pays à visite (1) ; car, parmi les prostituées libres, la proportion des malades n'est pas évaluée à moins de 50 pour cent.

Voici, d'après M. Lecour, le relevé officiel des filles clandestines arrêtées à Paris depuis 1855, et de leur état sanitaire :

ANNÉES.	NOMBBE DES ARRESTATIONS D'INSOUMISES.	SYPHILITIQUES.	AUTRES MALADIES CONTAGIEUSES.
1855	4323	405	496
1856	4592	551	259
1857	4405	432	452
1858	4158	314	442
1859	4528	358	444
1860	4650	432	432
1861	2322	542	453
1862	2987	585	214
1863	2124	425	477
1864	2143	380	213
1865	2255	468	204
1866	1988	432	469
1867	2018	557	482
1868	2077	651	217
1869	4999	850	81

(1) Il n'y a d'ailleurs qu'à se rappeler à ce sujet les chiffres que nous avons produits à la page 234 de cet ouvrage relativement au nombre considérable des maladies vénériennes répandues en Angleterre.

A Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, à Nantes, à Lille, à Rouen, etc., etc., et dans toutes les autres grandes villes, les proportions des insoumises malades sont absolument les mêmes qu'à Paris.

Tous ces chiffres, qu'on le remarque bien, ont une signification considérable ; ils démontrent, en effet, que cette même prostitution clandestine, qui est un scandale perpétuel pour les mœurs publiques, est aussi, au point de vue de la salubrité, un danger sans cesse menaçant pour la société entière.

ANNÉES.	NOMBBE DES ARRESTATIONS D'INSOUMISES.	SYPHILITIQUES.	AUTRES MALADIES CONTAGIEUSES.
1855	4323	405	496
1856	4592	551	259
1857	4405	432	452
1858	4158	314	442
1859	4528	358	444
1860	4650	432	432
1861	2322	542	453
1862	2987	585	214
1863	2124	425	477
1864	2143	380	213
1865	2255	468	204
1866	1988	432	469
1867	2018	557	482
1868	2077	651	217
1869	4999	850	81